

# LES CRÈCHES À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

*Lever les freins périphériques au retour à  
l'emploi*

Dans le département de la Côte-d'Or, la volonté partagée des institutions a permis d'inscrire les crèches Avip au Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) comme moyen d'offrir aux familles ayant de jeunes enfants des solutions permettant de répondre à la diversité de leur situation.

Pour toute question sur ce dispositif

[missionsterritoriales@caf21.caf.fr](mailto:missionsterritoriales@caf21.caf.fr)

***Ce dispositif est financé par la Caf de la Côte-d'Or dans le cadre des  
Fonds d'accompagnement publics et territoires (FPT).***



**LES CRÈCHES À  
VOCATION  
D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE  
EN CÔTE-D'OR**



## Soutenir les parents dans une démarche d'insertion sociale ou en recherche d'emploi

La difficulté pour faire garder leur(s) enfant(s) constitue un frein majeur pour l'insertion sociale et le retour à l'emploi des parents en particulier pour les parents élevant seuls leurs enfants. Le Label Avip21, spécifique à la Côte-d'Or, a une double mission :

- Accueillir en crèche les jeunes enfants de moins de 3 ans dont les parents sont engagés dans une démarche d'insertion,
- Permettre aux parents bénéficiaires de conduire leurs démarches d'insertion sociale ou de recherche d'emploi.



Pôle emploi, les missions locales, le Conseil départemental, les CCAS, les structures d'insertion par l'activité économique et tous partenaires spécialisés dans l'accueil des publics en difficultés sont autant de prescripteurs pouvant orienter le public vers le dispositif. Le repérage et l'orientation des parents peuvent s'effectuer sur proposition de la crèche « Avip », ou de tout autre acteur ayant repéré un besoin.



L'accueil **d'au moins 10%** d'enfants dont les parents sont en recherche d'emploi ou en démarche d'insertion.

## 3 critères pour l'accueil de l'enfant



**10 h/semaine minimum**



**Signature d'un contrat d'engagement tripartite**



**Durée de 6 mois renouvelables jusqu'à l'entrée à l'école**



## La crèche labellisée

**Agit dans une dynamique partenariale avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire**

**Adapte son service d'accueil aux besoins des publics fragiles**

**Fait évoluer les temps d'accueil de l'enfant en fonction de l'évolution des besoins**